



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save

COMPTE RENDU DE REUNION DU BUREAU SYNDICAL

Date : **18 janvier 2016**

Rédacteur : Corinne SOULE

Diffusion : Membres du Bureau Syndical

Ordre du jour :

- Réhabilitation des réseaux EU-EP-AEP Boulogne sur Gesse 3^{ème} tranche : signature du marché
- Réhabilitation de la station d'épuration de Frégouville : signature du marché
- Extension réseau EU Gimont « Saint-Hippolyte » : signature du marché
- Location de matériel de chantier : signature du marché
- Remplacement Ø 150 Fonte Montbernard / L'Isle en Dodon : avenant au marché
- Nouveaux seuils des marchés publics
- Demande subventions extension EU Gimont
- Appel à projets fuites dans les réseaux : demande de subvention Agence de l'Eau Adour Garonne
- Convention reversement taxe d'aménagement commune de Sirac
- Compte rendu des délégations du Président

Approbation du compte rendu du bureau du 23 novembre 2015.

Le Président débute la séance en souhaitant la bonne année à tous les membres du bureau. Il précise qu'une dizaine de questions est à l'ordre du jour de ce bureau avec notamment les marchés 2016 et plus particulièrement le marché de Boulogne sur Gesse. La matinée a été consacrée à la visite des réservoirs de Boudrac et d'Arné.

1) Réhabilitation des réseaux EU-EP-AEP Boulogne sur Gesse 3^{ème} tranche : signature du marché (Thierry IDRAC)

L'Entreprise STAT a été retenue pour un montant de 325 043 € HT (estimation : 473 000 € HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

2) Réhabilitation de la station d'épuration de Frégouville : signature du marché (Mélanie CABANEL)

L'Entreprise EPUR NATURE a été retenue pour un montant de 175 638,49 € HT (estimation : 200 000 € HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

3) Extension réseau EU Gimont « Saint-Hippolyte » : signature du marché (Mélanie CABANEL)

L'Entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 79 722,50 € HT (estimation : 146 000 € HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

4) Location de matériel de chantier : signature du marché (Jean Philippe MANENT)

La Société LOXAM a été retenue pour les lots n° 1 et 2 et la Société AQUILOC a été retenue pour les lots n° 3, 4 et 5 (estimation des besoins : 90 000 € HT maximum par an).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

5) Remplacement Ø 150 Fonte Montbernard / L'Isle en Dodon : avenant au marché (Thierry IDRAC)

Cet avenant est dû à la nécessité de modifier le tracé d'implantation de la canalisation lié à un problème technique. Ces travaux engendrent une plus value globale de 18 393 € HT.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Nouveaux seuils des marchés publics (Sandrine BOISARD)

Ces nouveaux seuils seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

7) Demande subventions extension EU Gimont (*Mélanie CABANEL*)

Cette opération est estimée à 146 000 euros HT et est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental du Gers.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

8) Appel à projets fuites dans les réseaux : demande de subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (*Sandrine BOISARD*)

Cette demande a déjà été présentée lors du précédent bureau syndical. Il s'agit juste de modifier le linéaire.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

9) Convention reversement taxe d'aménagement commune de Sirac (*Sandrine BOISARD*)

La Taxe d'Aménagement (TA) ayant remplacé la Participation Voirie et Réseaux (PVR), les communes doivent reverser une partie de leur TA aux EPCI qui financent l'aménagement. C'est pourquoi, la commune de Sirac doit reverser la somme de 3 125,52 euros au Syndicat des Eaux puisqu'il doit réaliser l'extension du réseau d'eau potable lié à l'urbanisation. Ces termes seront validés par l'établissement d'une convention entre le Syndicat des Eaux et la commune de Sirac.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

10) Compte rendu des délégations du Président (*Jean Yves DUCLOS*)

Monsieur le Président rappelle les décisions prises depuis le dernier bureau :

- conclusion d'un bail professionnel avec la Société TERRALYS pour un local du Syndicat situé à Villeneuve de Rivière,
- conclusion d'un bail commercial avec la Société TRANSPORTS MARC JEROME COMMINGES pour un local du Syndicat situé à Villeneuve de Rivière.

Le Maire de ST MARTORY étant en désaccord avec la Société TERRALYS sur sa commune, il n'est pas favorable à la location à cette société.

11) Questions diverses

Le Président informe les membres du bureau des prochaines dates de réunions :

- bureau syndical le 29 février 2016
- comité syndical le 12 mars 2016

La séance est levée.